Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20261012-DE2026109-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 12 octobre 2026

Délibération n°2026/10/9

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Maryline PRADIC, Frédéric PIDANCIER, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Erwan LARRIEU, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
Absentes excusées et représentées :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO a donné pouvoir à Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Émilie SEVENO a donné pouvoir à Guillaume GUILLEMIN
Absente excusée :	Hélène POYET
Secrétaire de séance :	Maryline PRADIC
Date de convocation :	5 octobre 2026

Objet : Boutique solidaire et maison des associations – demande de fonds de concours Solidarité auprès d'AQTA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le programme électoral du mandat prévoit la création d'une boutique solidaire et une maison des associations.

Par ce projet, la commune souhaite se mobiliser afin de lutter contre l'exclusion sociale, permettre aux personnes de choisir librement des vêtements et petits objets "de seconde main", dans un cadre convivial et chaleureux, créer un lieu d'accueil et d'accompagnement ouvert à tous, s'adresser à tout type de public afin de favoriser l'intégration, faire du lien social.

Ce projet pourrait voir le jour au sein d'un bien immobilier dont la commune est propriétaire, situé 4 rue Joseph Evenas.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20261012-DE2026109-DE

La Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique peut accompagner la commune financièrement sur ce projet, au titre du fonds de concours Solidarité 2023-2026.

Le coût de ce projet est estimé à 325 410 € HT, dont 166 710 € HT de travaux. Le plan de financement de l'opération globale est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Acquisition de l'immeuble	65 000 €	AQTA - Fonds de concours solidarité	150 000 €	46,10%
Etudes pré-opérationnelles (sol, etc.)	4 000 €	Autofinancement	175 410 €	53,90%
Maîtrise d'œuvre	26 700 €			
Honoraires techniques : CT et SPS	3 000 €			
Travaux de réhabilitation	**166 710 €**			
Acquisition de matériel et mobilier	30 000 €			
Assurances DO et TRC	15 000 €			
Divers imprévus, révisions de prix	15 000 €			
Total	**325 410 €**		**325 410 €**	100,00%

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, approuver ce plan de financement et autoriser Madame le Maire à solliciter les aides auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Ainsi, vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'APPROUVER le coût prévisionnel de l'opération dans sa globalité pour un montant de 325 410 € HT et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 166 710 € HT.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter le fonds de concours Solidarité auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Article 4 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention financière à intervenir auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique ainsi que tout document permettant le bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

La Secrétaire de séance,
Maryline PRADIC.

